

Informations données à la DGESCO, lors de l'audience du 12 juillet 2013

Des infos rapportées par nos sections syndicales locales

Académie de Montpellier

Castelnaudary (11) : mi-mai le Maire (vice-président du CG, responsable de la commission éducation) demande aux Chefs d'Etablissement de ne pas programmer de cours d'EPS à partir de 16h. Le SNEP FSU saisit tout de suite CG et Dasen, s'ensuivent différentes audiences ou instances : CG et Dasen avouent ne pas avoir mesuré les conséquences pour le Second degré. Réunions de répartition des installations repoussées au 10 juillet Castelnaudary (4 EPLE concernés).

Narbonne (11) : une situation quasi identique. La réunion de répartition est reportée au 11 juillet (8 EPLE concernés)

Frontignan (34) : collège S.de Beauvoir. Installations sportives partagées avec 1 collège privé et 1 lycée. Suppression de tous les créneaux à partir de 16h sur la quasi-totalité des Installations. Cela représente environ 16h/semaine en moins. La salle de combat/expression est inaccessible tous les après-midi et toute l'année. Là encore les programmes ne pourront pas être respectés.

Académie de Bordeaux

Saint Médard en Jalles (33) : Le collège Hastignan 950 élèves, 38 classes perdraient une trentaine d'heures d'installations dont tous les créneaux d'entraînement de l'association sportive du midi + 1 heure en début d'après-midi le mercredi. Les créneaux supprimés sont tous positionnés l'après-midi Les installations « réquisitionnées » sont les salles couvertes et le dojo. Cela pose problème pour le respect des programmes. A noter que les installations sportives sont également utilisées par le collège Mauriac et 1 lycée.

Périgueux (24) : tous les établissements du 2nd degré sont touchés (clg, LGT et LP)

Paris

Environ 10 000 à 13 000 heures retirées au second degré et au premier degré. Des « arrangements » sont en train de s'opérer, avec des propositions de ½ gymnases, des cohabitations 1^{er}/2nd degré ou 2nd degré/PEDT. Des installations totalement inadaptées (petites, éloignées) sont proposées. Certaines sections sportives voient leurs créneaux amputés de 1/3 voire ½ de temps. Certains lycées perdent la totalité des créneaux attribués jusque-là aux terminales. Dans un secteur, 230 créneaux couverts sont affectés aux ARE, après concertation seulement 8 ont été restitués ! Des propositions pour le second degré mettent le 1^{er} degré à la porte ! un bilan est annoncé pour fin septembre avec une régulation possible.... Il faudra donc refaire des EDT et des programmations, mais cela ne nous inquiète pas trop, vu le nombre d'installations sportives à Paris, peu de modifications devraient avoir lieu à moins de construire des gymnases avec des baguettes magiques !

Académie de Nantes

Angers (49) : aucune installation sportive tous les jours de 15h15 à 16h30.

Académie de Lille

Problèmes annoncés à Arras (62)

Académie de Versailles

Problèmes annoncés à Poissy (78)

Académie de Caen

Caen (14) les arbitrages viennent d'être rendus, le 2nd degré public ne devrait finalement rien perdre, mais il aura fallu une intervention du SNEP.

Académie de Poitiers

Angoulême (16), là aussi après un suivi du SNEP, la situation devrait se débloquer pour le 2nd degré.

CONCLUSION

Il existe très certainement d'autres situations qui ne sont pas remontées jusqu'à nous mais qui sont suivies par les sections SNEP locales. Il est à craindre néanmoins que des situations ne soient découvertes qu'à la rentrée, il sera alors souvent trop tard pour pouvoir agir et ce sont le respect des programmes et l'organisation des examens qui risquent d'en pâtir.

20% seulement des communes sont concernées à cette rentrée. Cela nous inquiète fortement pour l'année prochaine.

Il faut faire cesser cette déconsidération de l'EPS : on y apprend, ce n'est pas qu'une simple occupation ou un temps de défoulement ! Les installations sportives font partie intégrante de l'acte pédagogique. Sans espace adapté on ne peut pas travailler et faire progresser les élèves.

La problématique des installations sportives dépasse très largement les questions de répartition, une prise de conscience est nécessaire : il faut plus et « mieux » d'installations sportives (adaptées à l'usage des scolaires, elles doivent être implantées au maximum dans les établissements pour éviter les pertes de temps et permettre un accès prioritaire).